

OVAP-VS

PV de l'assemblée générale, 13.11.2023

Thème :	Assemblée générale ordinaire
Date :	13 novembre 2023
Lieu :	Service des ressources humaines, Place St-Théodule 15, Sion
Heure :	17h00 – 17h40
Présents :	Eliane Ruffiner (ER), Guillaume Rouiller (GR), Karen Ruffiner (KR), Bernd Kalbermatten (BK), Loïc Blardone (LB), Dominique Amacker (DA), Stefanie Kalbermatter-Amacker (SK), Karim Cherif (KC), Frédéric Mayoraz (FM), Grégory Thurre (GT), Iris Spadaro (IS), Stefanie Gentinetta (SG)
Excusés :	Pascal Bagnoud (PB), Patrick Arlettaz (PA), Tanja Fux (TF), Stéphane Coppey (SC), Caroline Berclaz (CB), Laurie Zufferey (LZ), Daniel Gemmet (DG)
Ordre du jour :	<ol style="list-style-type: none">1. Message de bienvenue2. Approbation du PV de la dernière AG du 14.11.20223. Rapport annuel 2022-20234. Clôture annuelle au 31 juillet 20235. Rapport des vérificateurs6. Décharge aux organes responsables7. Budget année scolaire 2023-20248. Elections statutaires9. ORFO 202310. Divers

Thème

1. Message de bienvenue

ER salue les personnes présentes et les remercie de leur participation à cette assemblée générale.

Les délégués sont les suivants:

- > **Etat du Valais:** Dominique Amacker (4 voix)
- > **VWG:** Monsieur Stéphane Coppey s'est excusé. Il donne une procuration à Eliane Ruffiner pour représenter la VWG (2 voix).
- > **ASCVR:** Karim Cherif (1 voix)
- > **MöVO:** Stefanie Kalbermatter-Amacker (1 voix).

L'ordre du jour est approuvé.

2. Approbation du PV de la dernière AG du 14.11.2022

Le procès-verbal de la dernière assemblée générale a été mis à disposition sur le site internet de l'OVAP Valais. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3. Rapport annuel 2022-2023

Association:

ER explique les principaux événements de l'année scolaire passée, notamment la mise en œuvre de la nouvelle ORFO 2023, qui a représenté un important surplus de travail pour tous. Jusqu'à présent, il manquait de savoir-faire. Beaucoup de choses ont dû être retravaillées, notamment les formateurs qui ont dû suivre une nouvelle formation. ER remercie tout le monde pour son engagement.

Sur le plan financier, il y a également quelques défis à relever, car des coûts supplémentaires ont été occasionnés par la nouvelle ordonnance sur la formation professionnelle initiale 2023. Le nombre d'élèves s'est stabilisé cette année, mais il est néanmoins inférieur à celui des années précédentes. Cela pose des problèmes pour les subventions.

ER mentionne également la nouvelle organisation du secrétariat de l'OVAP Valais, qui est géré par Avalua AG.

Commission des cours:

GT explique les principales activités de la commission des cours au cours de l'année scolaire écoulée:

- › Intégration de tous les formateurs de branches dans la commission CI (Dominique Amacker et Grégory Thurre).
- › Nouvelle intégration dans la commission des cours (Karen Ruffiner en remplacement de Nathalie Senggen)
- › Planification de l'année scolaire 2023-2024 selon ORFO 2012 et ORFO 2023
- › Participation aux séances d'information de l'OVAP Suisse en rapport avec l'ORFO 2023
- › Introduction de l'ORFO 2023
 - Newsletter pour les formateurs en entreprise
 - Organisation et planification des tests électroniques
 - Fixation des dates importantes pour l'année scolaire 2023-2024
 - Recherche d'intervenants et d'intervenantes CI
 - Planification des CI de la première année
 - Décisions en rapport avec la mise en œuvre de l'ORFO 2023
 - Formation des intervenants CI
 - Organisation des cours de base pour formateurs/formatrices

Modification du règlement sur les indemnités de la branche ovap-vs

GR explique les principales modifications du règlement sur les indemnités :

- › **Commission CI** - 7 membres et forfait de CHF 600.00/an (auparavant 5 à CHF 1'000.00)
- › **Intervenants CI** - paiement de la participation aux formations obligatoires organisées par l'OVAP-VS (280.00/jour) et indemnité annuelle pour la préparation du cours, la mise à jour des documents, le suivi éventuel : CHF 200.00
- › **Évaluation des mandats de transfert:** CHF 280.00/jour
- › **Formateurs de branche:** augmentation des indemnités de CHF 640.00 à CHF 700.00/jour.

La question a été posée de savoir si la nouvelle indemnité de CHF 200.00/an et par contenu de CI serait également versée pour les CI selon l'ORFO 2012. Il n'a pas été possible de répondre à cette question lors de l'AG. La réponse est maintenant disponible. Cette indemnité est également versée pour les CI selon l'ORFO 2012. Le règlement ne fait pas de différence.

Commission d'experts :

GR présente les résultats de l'EFA 2023

	Ecrit AP	oral AP	Notes d'expérience
Apprentis OVAP-VS	4.9	5.2	5.3
Apprentis OVAP Suisse	4.5	5.1	5.2
Stagiaires MP-E OVAP-VS	4.4	5.3	5.1
Stagiaires MP-E OVAP Suisse	4.5	5.2	5.2

GR présente ensuite le nombre d'apprentis et de stagiaires pour l'année scolaire 2022-2023 pour les régions respectives (canton / communes / Bas-Valais / Haut-Valais). Le recrutement d'apprentis devient de plus en plus difficile d'année en année. Il y a moins de candidatures et de plus en plus d'apprentis quittent la formation dès le début.

ER remercie pour le rapport. Le rapport annuel est adopté à l'unanimité par les délégués.

4. Clôture annuelle au 31 juillet 2023

GR commente les comptes annuels de l'association au 31 juillet 2023, qui ont été envoyés aux délégués. En outre, les délégués ont reçu un document contenant des informations sur le budget.

L'association clôture l'exercice avec un excédent de charges de CHF -18'963.95. Il est à relever que l'association a notamment pris à sa charge un montant de CHF 5'534.70 afin d'éviter une perte dans le compte CI, qui doit être autofinancé. En effet, la subvention maximale par jour/apprenti a été atteinte durant l'année scolaire 2022-2023 en raison d'un nombre d'apprentis inférieur aux autres années. Le capital s'élève à CHF 68'880.60. L'association dispose en outre de réserves d'un montant de CHF 30'000.00.

Le compte CI est financé par des subventions de l'Etat du Valais et du Fonds cantonal pour la formation professionnelle. Le compte CI clôt l'exercice 2022-2023 avec un résultat nul. Les subventions s'élèvent à CHF 217'249.57, ce qui est légèrement inférieur à l'année précédente.

ER remercie GR pour ses explications sur les comptes annuels.

5. Rapport des vérificateurs

Les réviseurs GT et FM remercient les collaborateurs d'Avalua AG pour leur collaboration lors de la révision qui a eu lieu le 03 novembre 2023 à Naters. Le rapport de révision est lu par FM. Il propose aux délégués d'accepter les comptes annuels et de donner décharge aux organes compétents.

Les comptes annuels au 31 juillet 2023 sont acceptés à l'unanimité par les délégués.

6. Décharge aux organes responsables

Les délégués donnent à l'unanimité décharge aux organes compétents.

7. Budget année scolaire 2023-2024

GR présente le budget pour l'année scolaire 2023-2024.

Le budget 2023-2024 du compte Association fait apparaître une perte de CHF 7'590.00, notamment en raison de coûts plus importants pour l'indemnisation des intervenants CI et de classes plus petites. Le budget du compte CI prévoit des subventions de CHF 249'311.90.

ER remercie GR pour la présentation du budget. Le budget 2023-2024 est adopté à l'unanimité par les délégués.

8. Elections statutaires

ER signale qu'il y a des changements concernant les membres du comité de l'ovap-vs et que les délégués doivent approuver les changements suivants :

- Nathalie Senggen Clausen est remplacée par Karen Ruffiner.
- Franziska Wenger est remplacée par Bernd Kalbermatten.

Les délégués approuvent à l'unanimité le changement au sein du comité de l'OVAP Valais.

9. ORFO 2023

GR explique brièvement la nouvelle ordonnance sur la formation professionnelle, qui est entrée en vigueur en août 2023 et qui constitue une réforme importante dans la formation des employés de commerce. Les instruments de formation ont été élaborés et mis à disposition par l'OVAP Suisse.

10. Divers

ER informe que la prochaine assemblée générale aura lieu le 18 novembre 2024 à Sion.

GR informe que l'OVAP Suisse cherche de nouveaux membres pour son comité.

La présidente remercie les personnes présentes pour leur participation et leur engagement pour l'OVAP Valais et lève la séance à 17h40. Elle invite tout le monde à l'apéritif.

Sion, le 13 Novembre 2023


Stefanie Gentinetta
Secrétariat